

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<u>Date de la convocation</u> : 4 juin 2024	<u>Séance du</u> mercredi 19 juin 2024 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH

Délibération n° 21/2024

Présents : Mmes GRAFF I., FOURNAISE E., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : DE VREESE Agathe donne procuration à LETT Lucas, SCHIFF dit SARMOIS Anne
donne procuration à MEHN Sylvie, Mme STROH Marie-Josée donne procuration à
M. PAULUS Bernard

Absents : M. KOENIG D.

Subvention annuelle 2024 pour la participation au loyer pour le Conseil de Fabrique de Osthoffen

Sur présentation de l'avis de somme à payer adressé chaque année au Conseil de fabrique, au titre
du loyer annuel pour le Presbytère,

la Commune propose le versement d'une subvention d'un montant de 1 200 € couvrant
lesdits frais, qui sera versée sur le compte du Conseil de Fabrique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, approuve la subvention
d'un montant de 1 200 € au Conseil de Fabrique de Osthoffen, sur présentation de l'avis de
somme à payer.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 juin 2024

Le Maire
Wilfrid DE VREESE

